

Colloque international sur le thème : *Genre, Paix et Sécurité en Afrique, Quels enjeux pour quelles perspectives ?*

Yaoundé, du 07 au 08 mai 2025

Le Centre pour le Genre, la Paix et la Sécurité (CGEPS) organise un colloque international sur la problématique du Genre, de la paix et de la sécurité en Afrique.

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

« *Lorsque l'on ouvre la porte à la participation des femmes, on fait "un pas de géant" vers la prévention des conflits et la consolidation de la paix (...)* Les femmes sont plus à même que les hommes de recourir à des modes de gouvernance et de coexistence inclusifs, de bâtir la paix et de faire taire les armes » (Nations Unies, 2022), déclarait la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies et Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable Amina J. Mohammed, le 20 octobre 2022 lors de la séance du Conseil de sécurité consacrée à la résilience et au leadership des femmes en faveur de la paix dans les régions en conflit. Bien plus, elle avait recommandé une « *orientation vers une parité totale dans la participation aux efforts de consolidation de la paix, en particulier dans le suivi électoral, la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la justice* » (Nations Unies, 2022). Cela témoigne de la pertinence et de la nécessité de prise en compte de l'approche genre dans les initiatives de paix et de sécurité dans le monde et en Afrique en particulier.

Le concept de genre a souvent fait l'objet d'interprétations complexes. Issu de l'anglais *gender*, le genre désigne globalement l'analyse des statuts, des rôles sociaux ou des relations entre les hommes et les femmes dans une société. En sociologie, il désigne les « *rappports sociaux de sexe* » (Delphy, 2016 : 5). En matière de politiques publiques, le genre promeut l'égalité des femmes et des hommes sans remettre en cause les différences et les hiérarchisations socialement construites, d'où le concept d'égalité de genres (Albrecht et Barnes, 2008 : 5). Bien plus, lorsqu'on parle de genre, on renvoie au sexe social, produit par la socialisation, et qui induit certains comportements ou certaines attitudes. Le genre est également une notion qui fait référence à une construction politique et sociale de la différence des sexes. Il est interactif et transversal, tout comme il opère dans toutes les sphères de la société (Detrez et Simon, 2006 : 113).

De manière usuelle, le genre est abordé en tant qu'approche et on parle ainsi d'« *approche genre* ». Celle-ci repose sur l'analyse des processus qui différencient et hiérarchisent les individus en fonction de leur sexe. C'est une approche qui intègre dans ses

ressorts, la prévention et la répression des violences fondées sur le sexe, l'égalité des droits, un partage équitable des ressources et des responsabilités, ainsi qu'un développement humain plus complet et durable pour tous et toutes (Baudino, 2002 : 86). Dans le domaine de la paix et de la sécurité, l'approche genre consacre la prise en compte des aptitudes et des capacités des femmes à agir et à interagir avec et au même titre que les hommes. De ce fait, la participation des femmes doit contribuer à accroître les chances de paix et de sécurité dans le monde et en Afrique particulièrement. Dans cette partie du monde qu'est l'Afrique, la paix et la sécurité sont régulièrement menacées. En les faisant intervenir, cela contribue à démystifier les domaines de la paix et de la sécurité, considérés souvent comme exclusivement masculins ou réservés aux hommes, parce que trop dangereux pour les femmes (Van Creveld, 2002 : 116).

Depuis quelques décennies, notamment après la fin de la Guerre froide, il est de plus en plus fait mention de la nécessité de considérer le genre dans les questions de paix et de sécurité. Bien plus, la prise en compte de la problématique du genre dans les politiques publiques en matière de paix et de sécurité apparaît désormais comme un moyen efficace de renforcer « *la participation et l'appropriation locale et autorise la mise en place de politiques et d'institutions qui ont plus de chances de garantir durablement et efficacement une sécurité et une justice plus équitables pour tous* » (Albrecht et Barnes, 2008 : 5). Au cœur de toute cette préoccupation se trouvent le sort, le rôle et la place de la femme en matière de paix et de sécurité.

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la sécurité collective est devenue une préoccupation majeure. Qu'il s'agisse de l'Afrique, de l'Asie ou de tout autre continent, les crises et les conflits sont devenus une réalité faisant appel à l'ensemble des acteurs ou protagonistes de la communauté internationale dans les différents processus résolutifs. Au niveau africain, plusieurs organisations sont actives dans le domaine de la paix et de la sécurité. C'est le cas de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Union africaine (UA), de l'Union européenne (UE), de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), des Organisations non gouvernementales (ONG) internationales, des associations communautaires, etc.

Cependant, la complexité des dynamiques des conflits en Afrique dilue l'adéquation entre les thérapies et les pathologies sécuritaires du continent. C'est l'une des raisons du sentiment de crise de légitimité et d'efficacité des initiatives exogènes de paix conçues et déployées au bénéfice de l'Afrique depuis la fin de la Guerre froide au début de la décennie 1990. Au niveau de l'ONU par exemple, un tel état de fait a conduit en 2015 à une réflexion¹ à l'effet de « *procéder à un examen approfondi des opérations de paix des Nations Unies* » (ONU, 2017 : 4). Les conclusions de cette réflexion avaient entre autres recommandations préconisé le renforcement de l'implication des femmes dans les processus de paix pour une meilleure efficacité. En son article 4, l'Acte constitutif de l'Union africaine adoptée en 2000, affirme quant à lui le principe de l'approche genre qui donne à espérer une implémentation sans conteste du triptyque femme paix et sécurité par l'organisation panafricaine. « De tous ces débats, il est ressorti que la prévention des conflits passait impérativement par une participation accrue des femmes » (Hill, 2003 : 22).

Globalement, la prise de conscience par la communauté internationale des conséquences multiformes des conflits sur les couches vulnérables, au premier rang desquelles les femmes, avait commencé à se formaliser dès 1995. Elle s'accompagnait de la cruciale préoccupation portant sur la capacité des femmes à se positionner non seulement comme des bénéficiaires des actions de paix, mais aussi comme de véritables actrices de paix. Dans la même logique, il se posait de plus en plus la nécessité de la féminisation des institutions nationales et internationales

¹ C'est la mission confiée au Panel créé en 2015 par le Secrétaire général des Nations Unies dans le cadre des préparatifs de la célébration du quinzième anniversaire de l'adoption du rapport Brahimi.

en charge des questions de paix et de sécurité, ceci pour sortir de la tendance misogyne qui les a généralement caractérisés. Cette réflexion orientée exclusivement sur les femmes et leurs contributions à la construction d'une société de paix et plus juste a été matérialisée pour la première fois à la conférence internationale sur les femmes tenue à Beijing en 1995 et sanctionnée par la « *Déclaration et le programme d'action de Beijing* »². Cette conférence s'inscrivait dans la logique d'une précédente conférence mondiale sur les femmes, tenue à Nairobi en 1985.

Le paradigme du genre a été consacré dans les préoccupations sécuritaires par le Conseil de Sécurité de l'ONU en octobre 2000. La Résolution 1325 (Nations Unies, 2000) s'assimile en effet à une sorte d'agenda « Femme, paix et sécurité ». Bien plus, elle avait la particularité d'aborder tous les aspects de la question de la protection de la femme en temps de conflit et post-conflit, y compris la prise en compte de la nécessité de sa participation aux différents processus résolutoires, de gestion ou de prévention des conflits. Cette démarche était déjà inscrite en filigrane par l'ONU à travers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) de 2000 à 2015, et réactualisée dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) de 2015 à 2030, notamment en ses points 5 et 16. L'Union africaine aussi en a fait une priorité à travers son Agenda 2063. Cela implique aussi la nécessité d'intégrer désormais plus de femmes dans les rangs des soldats onusiens pour la conduite opérationnelle du maintien de la paix.

Concrètement, l'idée d'une présence féminine au sein des armées bouscule les stéréotypes d'un militaire forcément masculin ; car de ce point de vue, « *le militaire est un homme, dans la mesure où chaque homme est potentiellement un guerrier. [Et] en ce sens, la féminisation des armées et plus tard la 'féminisation de la guerre' déstabilisent l'identité masculine dans ce qu'elle a de plus ancré d'un point de vue social, historique et intime* » (Prevot, 2010 : 2). Ce regard porté sur la femme connaît une évolution depuis la fin du XXe siècle. La féminisation des armées et surtout l'idée de femme militaire et de femme combattante s'est en effet progressivement invitée dans les débats sur les réformes des systèmes de sécurité tant à l'échelle des États qu'à l'international.

En Afrique, le cadre normatif sur la prise en compte de la participation des femmes à la construction de la paix et de la sécurité s'étoffe davantage. En plus de l'Acte constitutif, il y a notamment : la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique de juillet 2004 par les Chefs d'États et de Gouvernements de l'UA ; la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, et surtout, son Protocole sur les droits des femmes en Afrique. (Nze Bekale, 2023 : 2). Malgré ces cadres, la réalité reste marquée par une faible prise représentativité et une appréciation du rôle et de l'apport des femmes dans les initiatives de paix et de sécurité sur le continent. Entre 1995 et 2019, les femmes ont, à peine, constitué 13 % des négociateurs, 6 % des médiateurs et 6 % des signataires des principaux processus de paix. En 2022, seulement six accords de paix sur 18 comportaient des dispositions spécifiquement relatives aux femmes, aux filles ou aux questions de genre. En 2023 le pourcentage se situe entre 20 et 35 % seulement. Bien plus, sur les 18 accords précités, un seul, celui concernant le Soudan du Sud a été signé en présence d'une organisation locale de femmes (Nations Unies, 2023). Faut-il pourtant rappeler que le rôle de la femme au sein de la communauté est significatif, au regard de l'influence qu'elle peut avoir en tant qu'épouse, mère et sœur des potentiels acteurs de la perturbation de l'harmonie sociétale ? Elle est en effet actrice formelle et informelle dans toutes les phases des conflits, en particulier dans les processus de paix, de réforme des secteurs de sécurité et de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi que

² La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés à l'unanimité par 189 pays, forment un programme pour l'autonomisation des femmes et sont considérés comme le principal document de politique mondiale en matière d'égalité des sexes. (...) Violence à l'égard des femmes. Femmes et conflits armés. Femmes et économie.

dans les politiques de reconstruction et de développement. Elle est à la fois une activiste, une militante et une artisane de la résolution pacifique des conflits familiaux, intra et inter-communautaires : «au niveau local, les femmes dirigent de nombreuses négociations fructueuses, que ce soit pour assurer l'accès à l'eau et à l'aide humanitaire, faciliter la libération des prisonniers politiques, prévenir et résoudre les conflits tribaux, ou agir en tant que médiatrices pour l'obtention d'un cessez-le-feu » (Nations Unies, 2023). De ce fait, la femme participe aussi à travers ses activités quotidiennes à la construction de la paix, de la sécurité et d'une société plus juste. C'est en partie sous ce prisme qu'il conviendrait de lire la désignation en 2011 de deux femmes libériennes Ellen Johnson Sirleaf, Leymah Gbowee et de la Yéménite Tawakkul Karman au titre de prix Nobel de la paix, pour leur engagement en faveur de la non-violence, la paix, la sécurité, les droits des femmes et la démocratie. Cependant le paradoxe de la sous-représentation des femmes dans les différentes initiatives de paix et de sécurité sur le continent est indéniable.

Au regard de ce qui précède, le Centre pour le Genre, la Paix et la Sécurité (CGEPS), en tant que Centre de recherche indépendant dont la mission principale est de contribuer à travers les activités de recherche, d'étude et d'information, à l'amélioration de la prise en compte de l'approche Genre et de la contribution des femmes dans les initiatives de paix et de sécurité globale en Afrique et dans le monde, organise un colloque international sur la problématique du Genre, de la paix et de la sécurité en Afrique. Il s'agit d'appréhender ce thème comme l'un des moyens de construction d'un environnement de paix, de sécurité et de développement durable sur le continent.

B. OBJECTIFS DU COLLOQUE

Objectif global

L'objectif global de ce colloque international est de mobiliser les experts, les chercheurs, les acteurs et les décideurs, pour une réflexion à l'effet de construire un corpus de savoirs et de connaissances actualisés, densifiés et prospectifs sur les politiques de prise en compte de l'approche genre dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique, en intégrant les enjeux et les défis liés au rôle et à la place des femmes.

Objectifs spécifiques

Il s'agit de manière spécifique de :

- Susciter des productions scientifiques de haute qualité sur la problématique de l'approche genre dans les questions de paix et de sécurité sur le continent africain ;
- Animer des panels de haut niveau suivant les axes thématiques retenus ;
- Produire un ouvrage collectif qui recense les meilleures communications scientifiques du colloque.

C. RÉSULTATS ATTENDUS

Il est attendu à l'issue de ce colloque :

- Une amélioration de la compréhension du rôle des femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique ;
- Une amélioration de la compréhension de la problématique du genre dans la réforme des systèmes de sécurité en Afrique ;

- Un référentiel élargi et actualisé sur les mécanismes de résolution des conflits et de promotion de la paix en Afrique, susceptible d'aider à la prise des décisions ;
- Une contribution à la construction d'un pôle d'expertise sur les questions de genre, paix et sécurité en Afrique et sur l'Afrique, fort d'un réseau partenarial riche et diversifié.

D. AXES OU THÉMATIQUES DE RÉFLEXION

La thématique pourra être traitée, entre autres, selon les axes de problématisation suivants (sans être exhaustifs :

Axe 1 : Historique, fondements et dynamique du cadre juridico-normatif de l'approche genre dans les initiatives de paix et de sécurité

Axe 2 : La problématique de l'approche genre en Afrique : perceptions et appréhensions

Axe 3 : L'Union africaine (UA) et le triptyque femmes, paix et sécurité (FPS)

Axe 4 : Femme, prévention, Médiation, gestion des conflits, reconstruction post-conflit et consolidation de la paix en Afrique

Axe 5 : Les femmes dans les opérations de maintien de la paix en Afrique

Axe 6 : Les États, les partenaires internationaux et locaux dans l'implémentation de l'approche genre dans les initiatives de paix et de sécurité en Afrique

Axe 7 : Contraintes et limites de l'implémentation de la résolution 1325 et des résolutions connexes en Afrique

Axe 8 : Figures de femmes dans la paix et la sécurité en Afrique.

N.B.: Ces axes indicatifs restent largement ouverts à des propositions innovantes.

E. PROTOCOLE DE SOUMISSION

Les propositions de communication d'un maximum de 500 mots, accompagnées d'une brève biographie de l'auteur.e ou des auteur.e.s doivent être soumises au plus tard, le **31 janvier 2025** simultanément aux adresses : info@cgeps.org, ludovic.njuh@univ-zig.sn et williamspokam@gmail.com.

Lesdites propositions de communication peuvent être soumises en Français ou en Anglais. Par ailleurs, les auteur.e.s sont invités à indiquer l'axe de rattachement de leur proposition. Les propositions reçues seront évaluées et sélectionnées par le comité scientifique. La version complète de la communication retenue sera soumise en version numérique sous format Word et PDF (entre 6000 et 8 000 mots, y compris la bibliographie).

F. FRAIS DE PARTICIPATION

- **Étudiants en cycle de doctorat : 15 000 XAF/25 US\$**
- **Enseignants-chercheurs : 20 000 XAF/35 US\$**
- **Chercheurs étrangers : 40 000 XAF/67 US\$**

G. CALENDRIER

Activités	Dates
Date limite de soumission des résumés de communication	31 janvier 2025
Notification de l'avis du Comité scientifique	15 février 2025
Date limite de soumission des communications intégrales	15 avril 2025
Tenue du colloque	du 07 au 08 mai 2025
Préparation des actes du colloque	juin – aout 2025
Publication des actes du colloque	septembre 2025

H. COMITÉ SCIENTIFIQUE

- **Président** : Pr Nadine MACHIKOU, Université de Yaoundé II.
- **Vice-Président** : Pr Éric Wilson FOFACK, Université de Dschang, CGEPS.

Membres :

- Pr Viviane ONDOA BIWOLE, Université de Yaoundé II.
- Pr Jean-Emmanuel PONDI, Université de Yaoundé II.
- Pr Sonia Le GOURIELLEC, l'Université catholique de Lille.
- Pr Joseph KEUTCHEU, Université de Dschang.
- Pr Virginie WANYAKA, Université de Yaoundé I.
- Pr Niagalé BAGAYOKO, Institut d'études politiques (Sciences Po) de Paris.
- Pr Mireille MANGA EDIMO, Université de Yaoundé II.
- Pr Célestine Colette FOUELLEFAK KANA, Université de Dschang.
- Pr SAIBOU ISSA, Université de Maroua.
- Pr Pascal TOUOYEM, Universiteit van Tilburg, The Netherlands.
- Pr Joseph Vincent NTUDA EBODE, Université de Yaoundé II.
- Pr Guy MVELLE, Université de Yaoundé II.
- Pr Hilaire de Prince POKAM, Université de Dschang.
- Pr Jules KOUOSSEU, Université de Dschang.
- Pr Ada DJABOU, Université de Yaoundé I.
- Pr Célestin TAGOU, Université Protestante d'Afrique centrale.
- Pr Justine DIFFO TCHUENKAM, Université de Yaoundé II.
- Pr Williams POKAM KAMDEM, Université de Dschang.
- Pr Chamberlain NENKAM, Université de Yaoundé I.
- Pr Faustin Magellan KENNE, Université de Yaoundé I.
- Pr NGUEK MONTEH, Université de Yaoundé I.
- Pr Cyrille BEKONO, Université de Yaoundé I.

I. COMITÉ D'ORGANISATION

Supervision générale

- Pr Éric Wilson FOFACK Directeur exécutif du CGEPS

Assisté de :

- Pr Williams POKAM KAMDEM, Coordonnateur de l'Équipe de recherche Genre, économie, paix et sécurité (GEPS) au CGEPS
- Dr. Ludivine TEDONGMO Epse KAMAN, Directrice adjointe du CGEPS

Secrétariat

Coordonnatrice :

- Dre Carine Estelle GASSI MATAGO, CGEPS.

Assistée de :

- Dr Ludovic Boris POUNTOUGNIGNI NJUH, CGEPS.

Membres :

- Dr. Ariane Jeannette NGABEU, CGEPS.
- Dr Dieudonné LEKANE T., CGEPS.
- Dr. Ludivine TEDONGMO Epse KAMAN, CGEPS.
- Dr Marlène SOKENG, CGEPS.
- Dr Patrick NGOUNE.
- Dr André Calvin PESSETVE.
- Mlle Alice ROGERS, CGEPS.
- Mlle Cathy Wineslet NTAHNYUY NGASSA, CGEPS.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- ALBRECHT K. et BARNES K., *Place du genre dans l'élaboration des politiques de sécurité nationales*, Genève, DCAF, 2008.
- AOUN Elena, « Le renforcement du déploiement de Casques bleus féminins : Une longue et incertaine marche vers l'égalité des genres », Observatoire Boutros-GHALI du maintien de la paix, mai 2018. URL : https://www.observatoire-boutros-ghali.org/sites/default/files/Note_OBG_Genre_Elena-Aoun.pdf.
- CGEPS, « Faits et chiffres : Les femmes, la paix et la sécurité », 2023, <https://cgeps.org/faits-et-chiffres-les-femmes-la-paix-et-la-securite/>
- CGEPS, « ONU-FEMMES Cameroun et la Note stratégique 2022-2026 » 2023, <https://cgeps.org/ONU-femmes-cameroun-et-la-note-strategique-2022-2026/>
- DELPHY Christine, « Définitions de l'approche de genre et genre & développement », *Association Adéquations*, 2016. URL : <http://www.adequations.org/spip.php?article1515>.
- DETREZ Christine et Simon Anne, *A leur corps défendant – Les femmes à l'épreuve du nouvel ordre moral*, Paris, Seuil, 2006.
- ENLOE Cynthia, *Maneuvers: The International Politics of Militarizing Women's Lives*, Berkeley, University of California Press, 2000.
- GALTUNG Johan, *Transcendance et Transformation des conflits, une introduction au métier de médiateur*, Traduit par TAGOU Célestin, Yaoundé, PUPA/APUP, 2010.
- NATIONS UNIES, « Conseil de sécurité : dénonçant le patriarcat, le Secrétaire général demande des objectifs ambitieux pour inclure les femmes dans les négociations de paix », CS/15463, 2023, <https://press.un.org/fr/2023/cs15463.doc.htm>.
- NATIONS UNIES, « Femmes, paix et sécurité : le cinquième débat de l'année remet le Conseil de sécurité face aux appels à l'action pour renforcer le leadership des femmes », CS/15071 octobre 2022, <https://press.un.org/fr/2022/cs15071.doc.htm>.
- NZE BEKALE L., « L'Union africaine (UA) et le triptyque femmes, paix et sécurité (FPS) : normalisation et institutionnalisation de 2000 à 2023 », *Revue Interventions économiques*, 70 | 2023.
- OIF-ONU FEMMES, *Promouvoir la participation des femmes dans les processus de paix en Afrique francophone*, New York, Ed. M A M et L G., 2017.
- ONU FEMMES, « Mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives au Programme pour les femmes, la paix et la sécurité en Afrique », 2022.
- PREVOT Emmanuelle, « Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes », *Cahiers du Genre*, Paris, L'Harmattan, 2010/1 n° 48, 2010.
- RAIROUX Antoine, *L'Union européenne et le maintien de la paix en Afrique*, Montréal, Presses universitaires de Montréal, 2017.
- STEANS Jill, *Gender and International Relations, an introduction*, Oxford, Policy Press, 1998.
- STRICKLAND Richard et Duvvury Nata, « Gender Equity and Peacebuilding. From Rhetoric to Reality: Finding the Way », *International Center for Research on Women*, 2003.
- TOUOYEM Pascal, *Genre et gestion des conflits en Afrique. Esquisse de construction d'un paradigme endogène de la paix*. Les Éditions universitaires européennes, 2017.
- TOUOYEM Pascal, « La question du genre et de la violence dans les structures étatiques postcoloniales. Apport de l'anthropologie juridique comparée », *Genre, inégalités et religion*, UCAD/IDHP, Dakar, 2006.
- UNESCO, *Agenda des femmes pour une culture de paix en Afrique*, UNESCO, 1999.
- UNESCO, *Les femmes et la culture de paix en Afrique*, Paris, UNESCO, 2003.
- UNION AFRICAINE, *Stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes (GEWE)*, Addis Abeba, UA, 2019.